

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix avril à 19h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mme RAUX Marie-Pierre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mr CAPT Bruno, DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mme HOFFMANN Noémie Mr PRINCE Christophe, Mme SONGY Catherine, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Mr CAPT Bruno a donné pouvoir à Mr GRELET Remy,
Mme HOFFMANN Noémie a donné pouvoir à Mr JACQUINET Benoît,
Mr PRINCE Christophe a donné pouvoir à Mr ADNET Bruno,
Mr WALGRAEVE Alexandre a donné pouvoir à Mr ADAM Jérémy.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr ADAM Jérémy est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 MARS 2024

L'ensemble des membres du Conseil municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion du 15 mars 2024, aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte de gestion 2023 : délibération,
- Approbation compte administratif 2023 : délibération,
- Affectation du résultat 2023 : délibération,
- Vote des taux 2024 : délibération,
- Vote du budget 2024 : délibération,
- Règlement des salles des fêtes : délibération,
- Diverses délibérations,
- Questions diverses.

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

17-2024	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
18-2024	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
19-2024	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
20-2024	VOTE DES TAUX 2024 – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
21-2024	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
22-2024	REGLEMENT DES SALLES DES FETES – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la Commune dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 du Budget de la Commune qui peut se résumer ainsi :

Compte Administratif

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	478 946.74	703 063.52	224 116.78
	Solde Antérieur report (002)		154 572.24	154 572.24
	Excédent ou déficit global			378 689.02
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	687 065.15	560 403.24	-126 661.91
	Solde Antérieur report (002)		118 001.27	118 001.27
	Excédent ou déficit global			-8 660.64
RESTES A REALISER 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	318 900.00	72 300.00	-246 600.00
Résultats cumulés (y compris RAR)		1 484 911.89	1 608 340.27	+123 428.38

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget de l'exercice 2024 les résultats de l'exercice comme suit :
Affectation en réserves en section d'investissement au compte 1068
De **255 260.64 €**
Report en section d'investissement en dépenses au compte 001 :
De **- 8 660.64 €**
Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 :
De **+ 123 428.38 €**
- **D'inscrire** ces crédits au Budget Primitif 2024.

VOTE DES TAUX 2024 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **37.00 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **15.24 %**
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : **16.23%**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024.

Le budget principal, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :
FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 810 117,48 €

Recettes : 810 117,48 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 968 778.00 €

Recettes : 968 778.00 €

REGLEMENT DES SALLES DES FETES :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de règlement des salles des fêtes tel que présenté,
- D'autoriser Mr le Maire à signer ledit règlement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Bruno ADNET

Le secrétaire de séance

